

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220802-2022DEC0202-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Décision relatant les attributions de subvention pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers (prime Forez'pirer)**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0206 du 15 avril 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Gabrielle PFISTER, vice-présidente en charge de l'environnement,
- Vu la délibération n°30 du 12 Octobre 2021 actant la création du fonds d'aide Forez'pirer sur l'ensemble des 87 communes du territoire,
- Considérant que des bénéficiaires pour les subventions « Prime Forez'pirer » sont identifiés et vont faire l'objet d'une notification d'attribution,

**DECIDE****Article 1** : d'attribuer des subventions pour un montant de 500€ aux bénéficiaires suivants :

NIGON	Lucienne	232 chemin des Etourneaux	42600 Pralong
HAMM	Elodie et Bruno	3 allée chanoine jean duperay	42600 Montbrison
MURE	Anne Marie	16 impasse des petites roches	42130 Saint-Étienne-le-Molard
TANZILLI	Lucien	l'air chemin des sagnettes	42550 Usson-en-Forez

VACHERON	Marlene	44 rue des Limouzins	42610 Saint-Romain-le-Puy
DESSERTINE	Christian	1 avenue de Gare	42600 Montbrison
BAYON	Marc	6 allée de la briqueterie	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
PEYRON	Michel	9 rue Agnes Sorel	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
GOUBIER	Jean Noel et Chantal	58 montée des Fayettees	42940 Châtelneuf
DUBOURGNOUX	Dominique	137 route de Boën	42260 Bussy-Albieux
TAILLANDIER	Yvette et marc	194 route de margerie chantagret	42560 Chazelles-sur-Lavieu
MAZET	Rachel	4 lot le Goussat	42340 Veauchette
MOREAU	Paul	8 chemin de la Rochette	42440 Saint-Jean-la-Vêtre
FOURNIER	Alain	279 chemin des Pierrous	42130 St Agathe la Bouteresse

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois bûche** Flamme Verte 7 étoiles

**Article 2** : d'attribuer des subventions pour un montant de 750€ aux bénéficiaires suivants :

VERGNE	Marie France	6 impasse de Randin	42600 Montbrison
THOLLOT	Rémi	89 route de grenet	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
PRESLES	Jacques	34 impasse des lavandes	42600 Saint-Thomas-la-Garde
DECOMBE	Jean Paul	577 chemin du pizet	42600 Champdieu
PRAS	Isabelle et Eric	175 rue michel de montaigne	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
CHAPUIS	Marguerite et Paul	1775 ROUTE DES CIMES	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
CACHARD	Pierre-Jean	14 rue Agnès Sorel	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
ROCHE	Jean Philippe	34 chemin de la madone	42600 Champdieu

BOURG	Gérard	1 impasse du soleil couchant	42130 Leigneux
PERRIN	Raymond et Félicie	3 La Durolle	42440 Noirétable
HAMMACHE	Sylvie Et Said	42 chemin de Finat	42380 Montarcher
GRANDPIERRE	Chantal	64 montée des rossignols	42600 Pralong
VIARD	Emilie	45 rue de Galavesse	42610 Saint-Romain-le-Puy
CHARLES	Jeanine	37 RUE DES BOULEAUX	42130 Boën-sur-Lignon
DE ALMEIDA	Alain	1 66 chemin de la madone	42600 Champdieu
ROLLY	Jean Pierre	2 rue des bleuets	42160 Bonson

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois granulé** Flamme Verte 7 étoiles

**Article 3** : Conformément aux modalités définies au règlement, le versement de la subvention Loire Forez s'effectuera à l'issu des travaux sur présentation du dossier complet de demande de versement par l'opérateur missionné par Loire Forez agglomération

**Article 4** : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le fonds d'aide Forez'pirer du budget Environnement et économie circulaire

**Article 5** : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 6** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 02/08/2022

Pour le Président,  
par délégation,  
La Vice-présidente  
en charge de l'environnement

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la*

Marie-Gabrielle PFISTER